



DECISION n°1085335

d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-Normandie

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 11 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Ile de France signée le 24 mai 2017 ;
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'Agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'Appel à Projets ECOPHYTO II du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et l'année 2019 :

	Montant attribué par l'Agence		
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL
Mesure 4.1.1 ECOPHYTO	/	337 345 €	337 345 €
Imprévus 2%	/	6 747 €	6 747 €
TOTAL	/	344 092 €	344 092 €

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles au 11^e programme d'intervention de l'Agence listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 23/07/2019

**La directrice générale
De l'agence de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

¹ Top-up : sans cofinancement
DAE n°1085335

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Dépt	N° OSIRIS	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Taux de subvention	Montant aide AESN
27	RHNO040119DT0270037	AUBER François	LA TRINITE DE THOUBERVILLE	Achat d'une faucheuse	40,00%	5 880,00 €
27	RHNO040119DT0270047	EARL DES TOURELLES	VILLIERS EN DESOEUVRE	Achat d'une herse étrille et d'une bineuse avec guidage	40,00%	17 680,00 €
27	RHNO040119DT0270044	EARL DE LA FERME DU BOIS	APPEVILLE ANNEBAULT	Achat d'un rouleau	40,00%	3 840,00 €
27	RHNO040119DT0270041	NOE Frédéric	SAINT SIMEON	Achat d'un broyeur pour désherber le pied des pommiers	40,00%	8 594,00 €
27	RHNO040119DT0270043	EARL DE ST LEGER	EMANVILLE	Achat d'une rotoétrille de 12 mètres pour limiter ou empêcher l'emploi d'herbicide	55,00%	13 200,00 €
27	RHNO040119DT0270046	SCEA A.S. FEUGERE	QUATREMARE	Achat d'une bineuse - inter-rangs réglables et à guidage automatiquement corrigé par caméra pour désherbage mécanique	47,50%	24 293,40 €
27	RHNO040119DT0270040	LHOMME Alain	MESNIL ROUSSET	Achat d'une enrubanneuse	40,00%	4 190,00 €
27	RHNO040119DT0270036	NOEL Patrice	VEXIN SUR EPTTE	Achat d'une herse étrille, d'une bineuse à céréales avec auto guidage par caméra, d'une bineuse à maïs, d'une bineuse à pommes de terre, d'un andaineur et d'une faneuse	40,00%	40 260,00 €
27	RHNO040119DT0270042	EARL Emmanuel DELBEKE	SAINT VINCENT DES BOIS	Achat d'un rouleau FACA pour détruire les couverts végétaux	40,00%	2 823,20 €
27	RHNO040119DT0270045	EARL DE LA FERME DU POIVRE	VILLEZ SOUS BAILLEUL	Achat d'une herse étrille et d'un semoir (200 l) de couvert adaptable sur la herse	40,00%	7 400,00 €
27	RHNO040119DT0270035	MARTIN Benoît	SEREZ	Achat d'un broyeur à fanes de pommes de terre	40,00%	9 400,00 €
76	RHNO040119DT0760008	BEURAIN Joel	ILLOIS	faucheuse	40,00%	3 580,00 €
76	RHNO040119DT0760043	EARL DU VIVIER	ETALLEVILLE	faucheuse	55,00%	6 380,00 €
76	RHNO040119DT0760044	CUMA DE BLACQUEVILLE	BLACQUEVILLE	écorouveau pour destruction CIPAN	40,00%	5 500,00 €
76	RHNO040119DT0760047	CUMA DE SORQUAINVILLE	SORQUAINVILLE	bineuse à betteraves	40,00%	3 446,00 €
76	RHNO040119DT0760029	EARL DE LA TOURELLE	LILLEBONNE	faucheuse	40,00%	4 388,00 €
76	RHNO040119DT0760005	PETIT Bruno	ENVERMEU	Herse prairie	40,00%	3 920,00 €

Dépt	N° OSIRIS	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Taux de subvention	Montant aide AESN
76	RHNO040119DT0760025	EARL DE L'AVENUE	HERICOURT EN CAUX	Broyeur herbe et CIPAN, presse à balle ronde renforcée enrubannage	40,00%	21 026,80 €
76	RHNO040119DT0760050	EARL DES SEPT CLOCHERS	BERMONVILLE TERRE DE CAUX	broyeur de fanes de PdT	43,75%	5 600,00 €
76	RHNO040119DT0760027	GAEC PATE	AMBRUMESNIL	andaineur et faneuse	40,00%	6 612,00 €
76	RHNO040119DT0760004	LOUVEL OIIVIER	St MARTIN DU MANOIR	broyeur de fanes de PdT et bineuse universelle	40,00%	16 320,00 €
76	RHNO040119DT0760011	COURSEAUX Denis	LA CERLANGUE	broyeur, andaineur, faneuse et ébouseuse	40,00%	10 919,60 €
76	RHNO040119DT0760026	EARL BEUZELIN	BERVILLE	Presse à balle ronde renforcée spéciale herbe avec kit enrubannage, faneuse et andaineur	40,00%	28 212,00 €
76	RHNO040119DT0760033	SCEA DELEF	AVESNES EN VAL	Herse étrille rotative	40,00%	12 000,00 €
76	RHNO040119DT0760009	DUMORTIER Edgar	ST VAAST DU VAL	bineuse betteraves sucrières et colza, andaineur herbe	40,00%	23 400,00 €
76	RHNO040119DT0760038	EARL LA GARENNE	SAINNEVILLE	bineuse poireaux et broyeur de couverts végétaux	40,00%	21 200,00 €
76	RHNO040119DT0760028	EARL DU BLANC BATON	TERRES DE CAUX	broyeur de fanes de PdT	40,00%	13 280,00 €
76	RHNO040119DT0760041	SCEA DUTOT PATRICK et ISABELLE	BEUZEVILLE LA GRENIER	bineuse betteraves sucrières avec caméra	40,00%	7 200,00 €
76	RHNO040119DT0760015	DEBRABANDERE Cédric	BUTOT VENESVILLE	Eco rouleau type FAKA	40,00%	4 800,00 €
76	RHNO040119DT0760014	LEBON Pascal	SERQUEUX	Broyeur pour destruction CIPAN et chardons sur prairies	40,00%	2 000,00 €
Total						337 345,00 €
Total + imprévus (2%)						344 092,00 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévus (2%)	TOTAL
Décision n°1067517				48 087 €		48 087 €
Décision n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
Décision n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
Décision n°1076741 (ex-n°1037764)			8 670 €			8 670 €
Décision n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
Décision n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
Décision n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
Décision n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
Décision n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	1 245 136 €	145 141 €	32 268 €	120 898 €	29 398 €	1 572 842 €